

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

programmes

Question écrite n° 20323

#### Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur une revendication d'anciens combattants et résistants de Corse, revendication relative à l'intégration et à l'inscription, dans les manuels scolaires d'histoire, d'un fait trop souvent méconnu ou passé sous silence, de nature pourtant à témoigner de la présence de la région et de la population corses au sein de l'unité nationale. En effet, c'est dès le 9 septembre 1943, c'est-à-dire il y a exactement soixante ans, que la Corse se libérait par ses propres moyens, avec le concours des FFL, libération qui allait contribuer à faciliter le débarquement de Provence. Il serait donc juste que les ouvrages d'enseignement portent témoignage des événements suivants : Ajaccio, première ville de France libérée. La Corse, premier département français libéré. Il lui demande de bien vouloir intervenir en faveur de la prise en compte d'une attente que renforce la célébration du 60e anniversaire de cette libération.

#### Texte de la réponse

Les programmes d'histoire établissent un ensemble de choix cohérents qui doivent permettre aux élèves d'accéder à une compréhension globale du monde dans lequel ils vivent. Les textes officiels qui fixent les programmes scolaires à l'école primaire, au collège et dans les voies générale, technologique et professionnelle des lycées n'établissent que le cadre général des thèmes abordés. Ils permettent néanmoins de présenter aux élèves la libération de la Corse et de l'inscrire dans la chronologie de la libération du territoire national. Dans cette perspective, la collaboration qui s'est établie entre l'association pour des études sur la résistance intérieure (AERI) et le Centre national de la documentation pédagogique (CNDP) est essentielle. C'est avec la Corse, en effet, que sera inaugurée la série de CD-ROM « La Résistance en régions » publiée dans la collection nationale « Histoire en mémoire ». Les éditeurs de manuels scolaires auront probablement à coeur de s'appuyer sur l'établissement et la mise en lumière d'un corpus d'une grande richesse pour nourrir la rédaction des manuels (en cours de renouvellement pour le cycle terminal de la voie générale). Les professeurs d'histoire-géographie, quant à eux, se référeront certainement au travail accompli : la commodité du support, les sources mises à leur disposition les y invitent. Le soixantième anniversaire de la libération de la Corse s'accompagne ainsi d'une redécouverte historiographique et d'une production pédagogique sans précédent. L'ensemble doit permettre au corps professoral de donner aux événements dont les anciens combattants et les résistants de Corse portent la mémoire toute la place qu'ils méritent. La compréhension d'une telle période par les jeunes générations constitue en effet un enjeu civique de la plus haute importance.

#### Données clés

Auteur : M. Alain Bocquet

Circonscription: Nord (20e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 20323 Rubrique : Enseignement  $\textbf{Version web:} \underline{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE20323}$ 

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale **Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

### Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 juin 2003, page 4667

Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7518